

## **\*\*CONDITIONS DE GARANTIE\*\***

### **\*\*POUR WAXOYL 100 PLUS / WAXOYL GLAZEGARD\*\***

#### **1. \*\*Portée de la garantie\*\***

WAXOYL AG garantit le produit Waxoyl 100 PLUS pour une période de 3 ans et le produit Waxoyl Glazegard pour une période de 2 ans à compter de la date de traitement.

Cette garantie couvre la protection de la brillance des surfaces traitées, c'est-à-dire sans décoloration ni perte de brillance visible.

#### **2. \*\*Conditions de garantie\*\***

Pour bénéficier de la garantie, l'acheteur doit remplir les conditions suivantes :

- Le produit doit avoir été utilisé conformément au mode d'emploi de Waxoyl AG par un partenaire agréé Waxoyl. Le traitement doit être effectué au plus tard 2 ans après la date d'achat.
- Les parties endommagées, réparées ou remplacées à la suite d'un accident doivent être immédiatement retraitées avec Waxoyl 100 Plus / Glazegard par un partenaire agréé Waxoyl.
- Les défauts doivent être signalés immédiatement, et au plus tard dans les 30 jours suivant leur découverte, au partenaire Waxoyl ou à Waxoyl AG.
- Dans tous les cas, la réclamation de garantie doit être soumise au moyen d'une carte de garantie remplie et tamponnée ou d'une preuve d'enregistrement de garantie en ligne.

#### **3. \*\*Services en cas de réclamation de garantie\*\***

En cas de décoloration visible ou de perte de brillance pendant la période de garantie, Waxoyl AG s'engage à effectuer un retraitement gratuit chez le partenaire agréé Waxoyl ayant réalisé le traitement initial.

#### **4. \*\*Exclusions\*\***

Cette garantie ne s'applique pas aux dommages sur la peinture causés par :

- des influences mécaniques (rayures de toutes sortes),
- des influences chimiques,

- des salissures tenaces (résine d'arbre, fientes d'oiseaux, etc.),
- un traitement ou un entretien inapproprié,
- des manipulations ou réparations effectuées par des tiers.

#### 5. **\*\*Validité\*\***

Cette garantie est valable dans tous les pays de l'Union Européenne, ainsi qu'en Suisse et au Liechtenstein. Elle est transférable pendant la période de garantie et avec une preuve appropriée.

#### 6. **\*\*Responsabilité\*\***

La responsabilité légale de Waxoyl AG reste inchangée. Cette garantie ne limite pas les droits de l'acheteur vis-à-vis du vendeur.

#### 7. **\*\*Juridiction compétente\*\***

Le lieu de juridiction pour les litiges découlant de cette garantie est le siège statutaire de Waxoyl AG.

---

### **\*\*CONDITIONS DE GARANTIE\*\***

#### **\*\*POUR WAXOYL CRYSTAL COATING\*\***

##### 1. **\*\*Portée de la garantie\*\***

WAXOYL AG offre une garantie sur le produit Waxoyl Crystal Coating pour une période de 3 ans à compter de la date de traitement.

Cette garantie couvre l'effet hydrophobe et anti-salissures des surfaces traitées. Pour les bateaux, les conditions et la durée de garantie sont déterminées par l'apporteur selon le type de bateau.

##### 2. **\*\*Conditions de garantie\*\***

Pour bénéficier de la garantie, l'acheteur doit remplir les conditions suivantes :

- Le produit doit avoir été utilisé conformément au mode d'emploi de Waxoyl AG par un partenaire agréé Waxoyl. Le traitement doit être effectué au plus tard 2 ans après la date d'achat.
- Les parties endommagées, réparées ou remplacées à la suite d'un accident doivent être immédiatement retraitées avec Waxoyl Crystal Coating par un partenaire agréé Waxoyl.
- Les défauts doivent être signalés immédiatement, et au plus tard dans les 30 jours suivant leur découverte, au partenaire Waxoyl ou à Waxoyl AG.
- Dans tous les cas, la réclamation de garantie doit être soumise au moyen d'une carte de garantie remplie et tamponnée ou d'une preuve d'enregistrement de garantie en ligne.

### 3. **\*\*Services en cas de réclamation de garantie\*\***

Si l'effet hydrophobe et anti-salissures disparaît pendant la période de garantie, Waxoyl AG s'engage à effectuer gratuitement un retraitement ou une réparation chez le partenaire agréé Waxoyl ayant effectué le traitement.

### 4. **\*\*Exclusions\*\***

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés à la peinture ou à la protection par :

- des influences mécaniques (rayures de toutes sortes),
- des influences chimiques,
- des salissures tenaces (résine d'arbre, fientes d'oiseaux, etc.),
- un traitement ou un entretien inapproprié,
- des interventions ou réparations par des tiers ou une application incorrecte de la protection.

### 5. **\*\*Validité\*\***

Cette garantie est valable dans tous les pays de l'Union Européenne, ainsi qu'en Suisse et au Liechtenstein. Elle est transférable pendant la période de garantie et avec une preuve appropriée.

### 6. **\*\*Responsabilité\*\***

La responsabilité légale de Waxoyl AG reste inchangée. Cette garantie ne limite pas les droits de l'acheteur vis-à-vis du vendeur.

7. **\*\*Juridiction compétente\*\***

Le lieu de juridiction pour les litiges découlant de cette garantie est le siège statutaire de Waxoyl AG.